

# Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2002
Français
Original: anglais

## Communiqué officiel de la 4669e séance (privée) du Conseil de sécurité

### Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 17 décembre 2002, à 10 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place de procès-verbal.

> « Le 17 décembre 2002, le Conseil de sécurité, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4669e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ont entendu, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays qui fournissent des continents. »

---

02-74528 (F) 171202 171202